



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Participation financière de la Ville - Aide aux Projets Educatifs et Culturels

DE20150330_24

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015
Affichée le 1 avril 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

**Participation financière de la Ville - Aide aux Projets
Educatifs et Culturels**

Petite enfance et éducation
id : 847

Conseil municipal
30 mars 2015

24

Rapporteuse : Stéphanie GARCIA

La Ville souhaite permettre aux enfants scolarisés sur Angoulême de bénéficier du potentiel culturel du territoire, accompagner au mieux les écoles dans leurs projets éducatifs et culturels et de manière générale, contribuer à l'épanouissement des élèves angoumoisins. Cette volonté se traduit notamment au travers des actions qui vous sont proposées:

1/ Participation au conte musical « le Seigneur des Ados »

Les classes de CM2 des écoles élémentaires Ronsard et Victor Hugo ont souhaité participer au conte musical « Le Seigneur des Ados », pour chœur d'enfants et ensemble instrumental. Ce projet aboutira à trois représentations au printemps de cette année, deux en direction des scolaires, la dernière des parents.

A ce titre, l'association Music@16 sollicite une subvention à hauteur de 1 200 €. Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à la demande de participation financière liée à ce projet à hauteur de 1 200 €.

2/ Participation à un concert éducatif et mise en place d'animations pédagogiques musicales.

Pour la cinquième année consécutive, l'association des « Gosses d'Angoulême-Amadeus » propose qu'un concert et une animation pédagogique à destination d'environ 300 enfants de cycle 3 soient mis en œuvre. Ainsi, une représentation avec l'orchestre de Vorojnev aura lieu courant novembre à l'Espace Franquin. A ce titre l'association des « Gosses d'Angoulême-Amadeus » sollicite une subvention à hauteur de 1 500 €.

Par ailleurs, une animation pédagogique sera proposée à une école maternelle avec un quintet à cordes. A ce titre l'association des « Gosses d'Angoulême-Amadeus » sollicite une subvention à hauteur de 500 €.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable à la demande de participation financière liée à ces projets à hauteur de 2 000 €.

3/ Accompagnement du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Dans le cadre du Conseil municipal des Enfants, l'Association des Petits Débrouillards souhaite accompagner pour la quatrième année la collectivité sur un projet de co-animation avec le double objectif de favoriser l'appropriation de l'espace de vie que représente la ville par les élu-e-s du CME et leur permettre d'expérimenter réellement la représentation démocratique en prenant part à la vie de la ville.

L'association des « Les Petits Débrouillards» sollicite une subvention à hauteur de 5 500 €. Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable à la demande de participation financière liée à ce projet à hauteur de 5 500 €.

La dépense d'un montant total de **8 700 €** en résultant est inscrite au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
30 mars 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



